

S.E.L.A.R.L B2H

8 août 2022, transfert d'un office

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 7 juin 2022, et en l'absence d'opposition au garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

L'office de commissaire de justice à la résidence d'Houdain (Pas-de-Calais) dont est titulaire la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « B2H », a été transféré à la résidence de Lens (Pas-de-Calais).

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)